
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 JAN 2024

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 24-010 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au test de recrutement d'un (01) Technicien Supérieur en Informatique option : Génie Logiciel pour le compte d'un Etablissement Public, session 2023.

Ce sont :

TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN INFORMATIQUE, OPTION GÉNIE LOGICIEL

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE-CODE-CENTRE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SINOU IDRISSE	000033-261-03	B4293167	22/12/98
2°	IMA BENEWENDE IGOR ADAM	000009-261-03	B8102599	12/09/97
3°	KIEBRE NEBNOMA EMMANUEL	000010-261-03	B18505083	26/10/94
3°	OUEDRAOGO WENDLASIDA WILFRIED	000008-261-03	B2628208	24/09/98
5°	GADIAGA BOUKARY	000038-261-03	B12334280	28/10/00
6°	KABORE ABDOUL AZIZE	000007-261-03	B11659285	31/12/92
7°	MANDO ARAHIM	000027-261-03	B7569644	31/12/91
8°	SOUDRE DAKISSE YOUSSEF	000032-261-03	B9810425	01/11/97

Arrêté la présente liste à 8 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat (AGRE).

le Directeur Général



Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail